

Éducation

Plus de 2311 élèves de la maternelle au CM2 sont inscrits dans une des 15 écoles publiques ou privées de Libourne. Énoncée dans son Projet Éducatif De Territoire (PEDT), la municipalité a fait de la politique éducative une de ses priorités. Elle y consacre plus de 18% de son budget. Cet engagement, la Ville de Libourne entend le mettre au service du bien-être et de l'épanouissement des enfants à l'école.



Écoles primaires



Restauration scolaire



Collèges et lycées



Accédez en un clic à [l'Espace familles](#) : retrouvez vos démarches en ligne et la grille tarifaire des services municipaux.

Je découvre l'offre éducative municipale

Projet Éducatif de Territoire



Clubs Découverte du mercredi matin



Les S.A.E.P. des résidences Peyronneau, Peyregourde et Garderose



Conseil Municipal Enfant



Offre municipale en direction des scolaires



Pour calculer votre quotient familial

Pour rappel, le quotient familial doit être établi à l'Espace Familles chaque année ou au moment des inscriptions pour les nouveaux arrivants selon que vous appartenez ou non à la situation suivante.

Sans calcul du quotient familial, le plein tarif sera appliqué.

1. Vous êtes allocataire **CAF** et avez déjà donné votre consentement pour la consultation de vos données auprès de la CAF. Dans ce cas, vous n'aurez à fournir que votre **justificatif de domicile de moins de 3 mois***. Si vos données sont indisponibles auprès de la CAF, l'Espace Familles reviendra vers vous pour vous demander les documents nécessaires au calcul de votre quotient.
2. Vous êtes allocataire **MSA**. Dans ce cas, vous n'aurez à fournir que votre **justificatif de domicile de moins de 3 mois*** et votre numéro d'allocataire MSA. Si le quotient familial n'est pas encore disponible auprès du site de la MSA, merci de nous fournir l'attestation de paiement du mois de Janvier 2025.
3. Vous n'avez pas donné votre consentement pour la consultation de vos données ou vous n'êtes tout simplement pas allocataire. Dans ce cas, vous devrez fournir à l'Espace Familles tous les documents nécessaires au calcul de votre quotient :
 - justificatif de domicile de moins de 3 mois*
 - avis d'imposition 2025 sur les revenus 2026 du foyer
 - numéro allocataire et attestation de paiement CAF ou MSA (sauf pour les non allocataires)
4. Lors de la dernière campagne de quotient familial, vous avez indiqué ne pas vouloir effectuer le calcul de votre quotient familial. Dans ce cas, vous n'avez que le justificatif de domicile de moins de 3 mois* à nous fournir et les tarifs de la tranche 15 vous seront alors appliqués.

Le quotient familial permet aux usagers Libournais, de bénéficier de tarifs adaptés à leurs revenus et à la composition de leur famille. Pour plus d'explication [veuillez cliquer sur le lien suivant](#).



Vous pouvez effectuer cette démarche en ligne sur votre compte personnel : Espace Citoyens ou directement à l'Espace Familles – 12 rue Paul Bert.

* Ne sont recevables comme justificatifs de domicile que les documents suivants :

Facture d'électricité, eau, gaz, téléphone
Si vous êtes locataire, une quittance de loyer
Si vous êtes propriétaire, l'acte notarié
Attestation d'assurance habitation

Pour payer vos factures :

L'espace familles édite mensuellement vos factures, vous avez jusqu'à la fin du mois de réception pour les régler. À ce stade, le non paiement entrainera un passage au Trésor Public auprès duquel vous devrez alors aller payer vos factures majorées de frais.

Comment régler vos factures :

- › Par espèces (300€ maximum), chèques, chèques CESU, e-CESU, chèques vacances
- › Par carte bancaire
- › Par prélèvement automatique : pour cela vous devrez venir remplir une autorisation de prélèvement, en le [téléchargeant ici](#).

Attention : si votre situation change en cour d'année, merci de prendre contact avec l'espace familles pour connaître les documents utiles à votre calcul.

Pour inscrire vos enfants :

- › À l'école municipale des sports, et sports vacances
- › À la garderie scolaire
- › À la restauration scolaire
- › À l'activité Club découverte
- › À l'équitation
- › Au tennis
- › Au conservatoire de musique
- › À l'école d'arts plastiques
- › Aux ateliers théâtre du Liburnia
- › Aux séjours de jumelage

